

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N° DN173

présenté par

M. Bru, Mme Lingemann, M. Blanchet, M. Cubertafof, Mme Thillaye, M. Lainé et Mme Poueyto

ARTICLE 2

RAPPORT ANNEXÉ

Compléter la première phrase de l'alinéa 20 par les mots :

« contre un soutien financier ou si les intérêts de la France sont en danger ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'amendement vise à préciser le cadre dans lequel les moyens militaires Français peuvent être utilisés au profit d'un partenaire. Un soutien financier du partenaire doit être inclus pour diminuer la charge sur les comptes publics. Aussi, si la Nation est en danger, le déploiement de nos forces auprès d'un partenaire peut être réalisé.